

Septembre 2023

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2023 : la reprise des ventes s'amplifie et s'étend à la plupart des genres de véhicule

En août 2023, 9 203 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 21 % de plus qu'en août 2022. Cette hausse, qui est la huitième consécutive, a concerné dix des quatorze catégories de véhicules. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs se sont accrues de 5,4 % par rapport à la période de septembre 2021 à août 2022 mais ont diminué de 11,9 % par rapport à celle de septembre 2018 à août 2019, antérieure à la pandémie de Covid-19.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 62 % des immatriculations du mois d'août. Ils se sont accrues de 29 % par rapport à août 2022, amplifiant les hausses des douze mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée liées aux difficultés logistiques des constructeurs. Après avoir marqué une pause en juillet, le verdissement du parc s'est réactivé : les modèles électriques ont représenté en août 18,6 % des ventes contre 16,0 % un an auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est redressé pour le sixième mois de suite (+ 1,5 % en août), après une suite inédite de dix-huit reculs. Sur un an, ses ventes ont baissé de 3,1 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 269	1 111	340	842	1 105	5 667
Cyclomoteur	195	129	43	56	185	608
Motocyclette	218	108	32	104	109	571
Tricycle et quadricycle à moteur	54	55	12	20	26	167
Remorque légère et caravane	101	69	36	45	48	299
Camping-car	49	30	8	10	38	135
Autobus et autocar	4	43	2	8	56	113
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	85	48	22	21	32	208
Camionnette	347	121	69	121	178	836
Camion	45	25	6	9	11	96
Tracteur routier	38	53	50	17	47	205
Remorque lourde	2	2	-	-	3	7
VASP (hors UDVP et camping-car)	18	3	3	5	7	36
Tracteur agricole	68	47	61	34	45	255
Ensemble	3 493	1 844	684	1 292	1 890	9 203

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

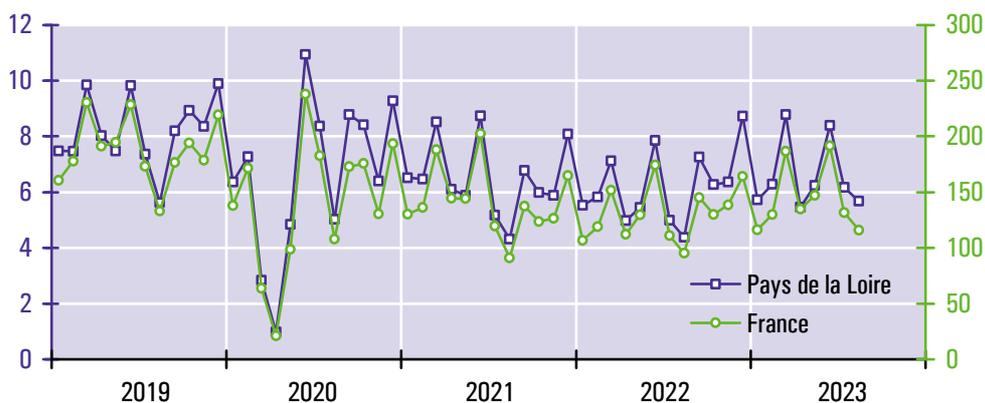
En août 2023, 5 667 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 29 % par rapport à août 2022, supérieure à celle observée dans l'Hexagone (+ 22 %). Il s'agit de la treizième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en forte croissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 11,6 % dans la région et + 11,5 % en France). Elles sont cependant encore nettement plus faibles que celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 14 % et de 20 % par rapport à la période de septembre 2018 à août 2019.

En août, la part des modèles électriques s'est établie à 18,6 %, dépassant pour la septième fois de suite celle des voitures roulant au gazole (12,3 %). Avec 59 % des ventes, l'essence sans plomb reste néanmoins de loin le carburant préféré des Ligériens.

La catégorie *Autres motorisations* (cf. tableau ci-contre) est en forte croissance (+ 19 % au cours des douze derniers mois) et représente 3,8 % des ventes. Elle est essentiellement composée de voitures à bicarburant essence-GPL. Leurs ventes profitent d'un prix du GPL presque moitié moins cher que celui des autres carburants. En France, lors de la dernière semaine d'août, le tarif à la pompe du litre de GPL s'est élevé à 0,99 € contre 1,93 € pour le SP95-E10 et 1,86 € pour le gazole. Ces écarts s'expliquent par un montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) du GPL nettement plus faible que celui des autres produits pétroliers.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

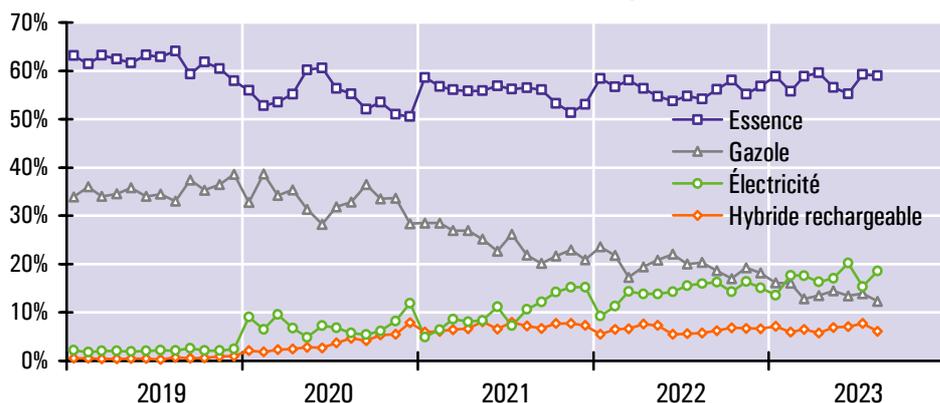
	Août 2023			Septembre 2022 à août 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 269	40 %	+ 45 %	31 017	38 %	+ 10 %
Maine-et-Loire (49)	1 111	20 %	+ 14 %	16 122	20 %	+ 9 %
Mayenne (53)	340	6 %	+ 13 %	5 347	7 %	+ 16 %
Sarthe (72)	842	15 %	+ 41 %	12 048	15 %	+ 17 %
Vendée (85)	1 105	19 %	+ 18 %	16 801	21 %	+ 11 %
Essence	3 346	59 %	+ 41 %	46 660	57 %	+ 16 %
Gazole	699	12 %	- 22 %	12 612	16 %	- 17 %
Électricité	1 053	19 %	+ 50 %	13 527	17 %	+ 35 %
Hybride rechargeable	347	6 %	+ 38 %	5 409	7 %	+ 11 %
Autres motorisations	222	4 %	+ 35 %	3 127	4 %	+ 19 %
Personnes morales	2 820	50 %	+ 36 %	38 474	47 %	+ 6 %
Personnes physiques	2 847	50 %	+ 24 %	42 861	53 %	+ 17 %
Ensemble	5 667	100 %	+ 29 %	81 335	100 %	+ 12 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2023 et celles d'août 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

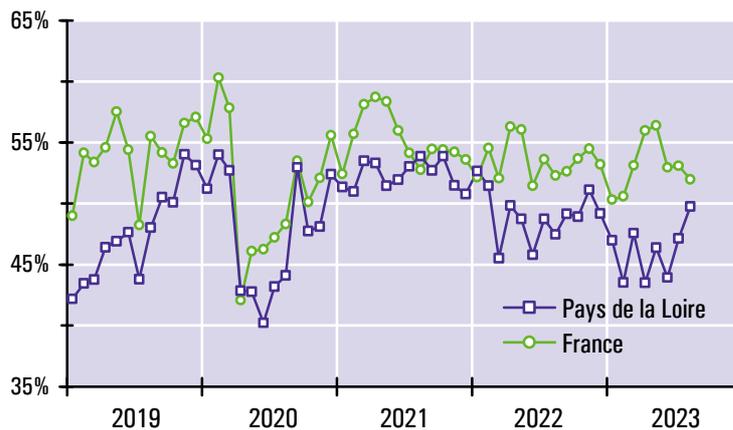


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En août, contrairement aux mois précédents, la reprise du marché automobile a été portée par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les immatriculations ont bondi de 36 % par rapport à août 2022. Les achats de voitures par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) ne se sont accrues que de 24 %.

Les personnes morales ont ainsi rassemblé 50 % des ventes de voitures neuves en août. Cela ne s'était produit qu'une fois au cours des quinze mois précédents.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

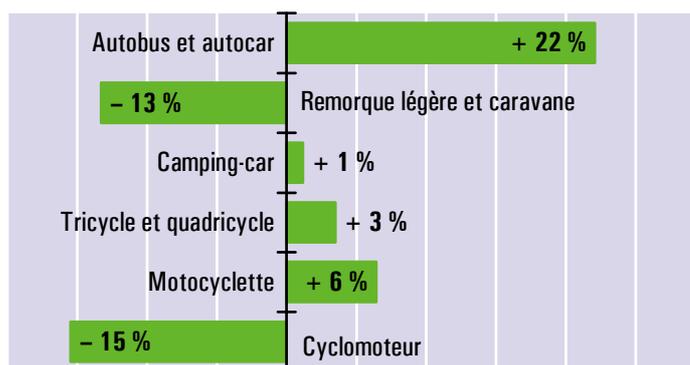
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'août ont augmenté de 5,5 % par rapport au même mois de 2022. Cette progression est la troisième de suite. Le redressement intervient après dix-huit reculs consécutifs, dus à la baisse de production des constructeurs issue de la pénurie de certaines matières premières (puces électroniques, métaux, ...). En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 5,5 %.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont bondi de 16 % en août. Cette sixième hausse consécutive fait suite à une série de dix-huit replis qui était la plus longue depuis au moins 1990. Elle s'explique notamment par la réduction des délais de livraison (en France, dix mois contre douze il y a un an). En cumul annuel, les immatriculations des véhicules de transport de fret sont désormais stables (+ 0,2 %). Il y a un an, elles étaient en chute de 22 %.

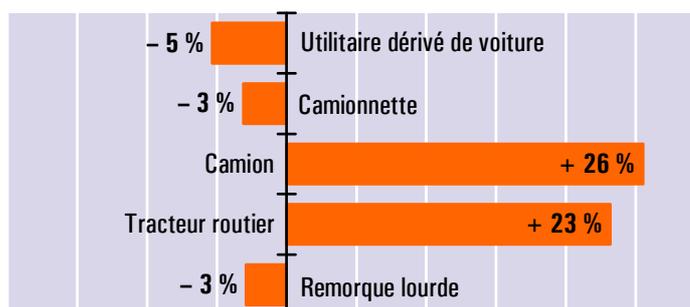
Les ventes de tracteurs agricoles se sont redressées de 9 % par rapport à août 2022 et sont désormais en croissance de 3,6 % sur douze mois. Dans des volumes sept fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 18 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

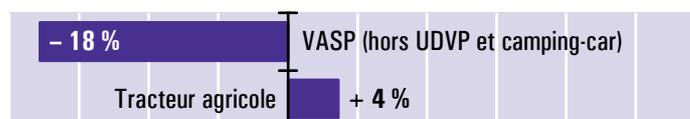
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2022 à août 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (septembre 2021 à août 2022)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculation-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2023